

PARLEMENT EUROPÉEN

2004



2009

12.2.2007

0020/2007

DÉCLARATION ÉCRITE

déposée conformément à l'article 116 du règlement

par Gianni Pittella, Lapo Pistelli, Luciana Sbarbati, Lilli Gruber et Claudio Fava

sur la violence et le sport

Échéance: 14.5.2007

0020/2007

Déclaration écrite sur la violence et le sport

Le Parlement européen,

– vu l'article 116 de son règlement,

- A. considérant les violents affrontements qui, le 3 février 2007, ont opposé des bandes organisées de supporters aux forces de police à Catane et abouti à l'homicide de l'inspecteur de police Filippo Raciti,
- B. considérant la fréquence et l'extension de ce phénomène dans nombre d'États membres de l'Union européenne,
- C. considérant les recommandations de l'enquête indépendante sur le sport européen, diligentée par le Royaume-Uni lorsqu'il exerçait la présidence et publiée en 2006,
 - 1. condamne fermement tout acte organisé de violence et de vandalisme et réaffirme avec force la fonction sociale et culturelle du jeu de football et du sport en général, en tant qu'instruments d'intégration sociale, de solidarité, de lutte contre les discriminations et de développement culturel;
 - 2. demande instamment à la Commission et au Conseil d'agir en étroite collaboration avec les fédérations de football en Europe, en particulier l'Union des associations européennes de football (UEFA), afin de définir des mesures communes de prévention et de répression des délits de vandalisme et de violences dans le sport, notamment par une plus étroite coopération policière et judiciaire, et de soutenir l'échange de bonnes pratiques entre forces de l'ordre, autorités nationales et locales, associations sportives, en vue de protéger la sécurité du public lors d'événements sportifs;
 - 3. charge son Président de transmettre la présente déclaration, accompagnée du nom des signataires, au Conseil, à la Commission, à la présidence de l'UEFA et au groupe de travail informel sur le sport.